



Stratégie Locale sur le TRI de DAX

Relevé de décision du groupe de travail 3

Aménagement du territoire pour réduire la vulnérabilité

Réunion 14 avril 2015

I. PRESENTS :

Nom	Prénom	Collectivité	Mail
DUFORT	Jean Michel	Mairie de Téthieu	jean-michel.dufort@wanadoo.fr
DUBROCA	Bruno	Mairie St Paul les Dax	bruno.dubroca@yahoo.fr
BRICK	Nicole	Mairie Yzosse	mairie.yzosse@wanadoo.fr
MAZIEUX	Isabelle	Mairie Yzosse	Isa.mazieux@orange.fr
GIBERT	Jean-Luc	Ville de Dax	jlgibert@dax.fr
GIRAUDOT	Laurent	Ville de Dax	lgiraudot@dax.fr
BELLEGARDE	Jean Louis	Ville de Dax	jlbellegarde@dax.fr
DARTHOS	Aurélie	Département des Landes	aurelie.darthos@landes.fr
RICHARD	Denis	CA Grand Dax	drichard@grand-dax.fr
LARRALDE	Matthieu	CA Grand Dax	mlarralde@grand-dax.fr
KERBIRIOU	Valérie	CA Grand Dax	vkerbiriou@grand-dax.fr
PHELUT	David	Mairie Saint-Paul-Lès-Dax	david.phelut@st-paul-les-dax.fr
RAVARD	Pierre	DDTM 40	pierre.ravard@st-paul-les-dax.fr
RE	Frédéric	Institution Adour	frederic.re@institution-adour.fr
FAY	Ségolène	Institution Adour	tri.dax@institution-adour.fr

II. ORDRE DU JOUR :

Développement des mesures proposées lors de la réunion du 14 janvier 2015 afin de les présenter et de les valider lors du prochain comité de pilotage.

III. MESURES PROPOSEES

1. Elaboration ou révision du volet inondation des documents d'urbanisme :

1.a. Le transfert de la compétence pour le PLUI (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) se fera en 2017 pour le Grand Dax. Des études peuvent être lancées pour préparer ce PLUI. La première étape consisterait à faire un état des lieux des études existantes (ex : étude liée au schéma directeur d'assainissement de la ville de Dax) et des informations présentes dans les PLU des communes afin de cibler les besoins en information supplémentaire. Si les études proposées dans le cadre des autres mesures de la stratégie locale ne répondent pas aux besoins pour l'élaboration du PLUI, il pourra être proposé une étude supplémentaire notamment sur la prise en compte du ruissellement et de la remontée de nappe et sur la vulnérabilité du territoire ;

2. Faire un état des lieux des enjeux en zone inondable (habitations, enjeux économiques, réseaux et faire des propositions d'actions.

2.a. Cibler les bâtiments très exposés à racheter lorsqu'ils sont mis en vente ;

2.b. Cibler les bâtiments exposés à une moindre hauteur d'eau et proposer des protections individuelles ;

2.c. Cibler les activités économiques impactées par les inondations et leur proposer un plan de continuité d'activité ;

2.d. Cibler les réseaux impactés et proposer des solutions pour diminuer leur vulnérabilité ;

3. Lorsque les bâtiments, les activités économiques et les réseaux impactés par les inondations sont déjà connus, proposer soit le rachat, soit des mesures de diminution de la vulnérabilité ;

4. Proposer des diagnostics de vulnérabilité à mettre en place au cas par cas sur la base du volontariat à destination des établissements publics, des établissements privés et des particuliers ;

5. Communiquer sur les méthodes de protection individuelle des biens

5.a. Distribuer les guides de réduction de vulnérabilité individuelle du CEPRI aux personnes concernées dans les zones à risque. Le distribuer également aux maîtres d'œuvres et le mettre à disposition en Mairie ;

5.b. Produire des outils de communication tels que la maquette de maison à utiliser lors d'événements ayant lieu sur le territoire de la stratégie locale.

La nécessité que toutes les communes bénéficient des mêmes financements a été mise en avant pour permettre à la stratégie locale d'être mise en œuvre.

IV. PERSPECTIVES

Les mesures ci-dessus seront présentées au comité technique. Elles seront ensuite présentées au comité de pilotage pour validation.